

21.09.2023 – 11:30 Uhr

Communiqué de presse Avenergy Suisse – Augmentation des contributions de compensation KliK: Avenergy Suisse demande au Conseil des États d’agir.

Augmentation des contributions de compensation KliK: Avenergy Suisse demande au Conseil des États d’agir.

La Fondation pour la protection du climat et la compensation de CO2 KliK a annoncé aujourd’hui qu’elle se voit contrainte de facturer à ses membres des contributions à la compensation du CO2 plus élevées que par le passé. Comme le montant prévu de 8 centimes par litre de carburant est supérieur au prix plafond légal de 5 centimes, le Parlement doit, lors de l’examen de la nouvelle loi sur le CO2, annoncer la couleur et ajuster ce seuil de prix.

L’annonce faite aujourd’hui par la Fondation KliK, selon laquelle les contributions de compensation du CO2 doivent être augmentées, n’est guère surprenante pour Avenergy Suisse, l’association des importateurs suisses de produits pétroliers. Cette évolution était prévisible, car les coûts des projets de protection climatique raisonnables et durables augmentent fortement depuis des années. Cela a maintenant contraint la Fondation KliK à augmenter le prix qu’elle prélève auprès de ses membres pour la réalisation de tels projets de compensation de CO2 à 8 centimes par litre de carburant. Cela prouve que les bons programmes de compensation ont un prix, la protection du climat n’est pas gratuite.

Menace d’augmentation du prix de l’essence, la sécurité d’approvisionnement en danger

Mais il s’avère aussi que les conséquences financières de la politique climatique suisse commencent maintenant à se faire sentir, l’augmentation se répercutera sans aucun doute sur les prix à la pompe et donc sur le porte-monnaie des automobilistes. Mais ici, une autre particularité du mécanisme de compensation suisse entre en jeu: selon la législation sur le CO2 en vigueur, les coûts de la compensation du CO2 ne peuvent être répercutés sur la clientèle que jusqu’à un plafond de 5 centimes par litre. Mais ce qui se passe lorsque les coûts de compensation dépassent ce plafond n’est pas réglé jusqu’à présent. Or, c’est précisément ce cas de figure qui pourrait se produire: si, comme l’a annoncé la Fondation KliK, les coûts de compensation passent un jour à 8 centimes, il restera une différence de 3 centimes par litre de carburant par rapport au prix plafond. Avec plus de 6 milliards de litres d’essence et de diesel vendus chaque année en Suisse, il en résulte donc un montant total d’environ 200 millions de francs. Il serait présomptueux de supposer que le secteur pétrolier puisse payer cette différence de sa propre poche: le commerce des carburants se déroule sur un marché hautement concurrentiel, avec de nombreux acteurs, et une forte pression sur les marges. Une répercussion de la différence de prix sur le secteur menacerait l’existence de nombreux acteurs du marché, en particulier les petits – ce qui mettrait à son tour en péril la sécurité d’approvisionnement du pays en produits pétroliers.

La protection efficace du climat a un coût

Malgré les réserves mentionnées, Avenergy Suisse salue l’adaptation des prix communiquée aujourd’hui, car elle garantit la survie de la Fondation KliK. Remplir l’obligation de compensation imposée par la loi représente une opération complexe que les différentes entreprises pourraient difficilement gérer par leurs propres moyens. Parallèlement, nous espérons que ce choc des prix entraînera une communication sur la vérité des coûts de la protection du climat dans le monde politique et dans les médias: les projets de protection climatique efficaces et durables ne sont pas gratuits, il faut maintenant le faire savoir honnêtement à la population. Pour la même raison, le plafond de 5 centimes pour les coûts de compensation doit être supprimé: le commerce des huiles minérales doit pouvoir répercuter sur la clientèle les coûts supplémentaires dus à des effets externes; à défaut, le marché risque d’être massivement faussé et de nombreux acteurs du marché de faire faillite. Lors de la session d’automne en cours, le Conseil des États a la possibilité d’orienter le projet de loi sur le CO2 dans ce sens.

Renseignements:

Roland Bilang, Directeur bilang@avenergy.ch, 044 218 50 10

Martin Stucky, Responsable Technique et Communication pour la Suisse Romande stucky@avenergy.ch, 079 311 37 01

Avenergy Suisse | Spitalgasse 5 | 8001 Zurich
Tél. +41 44 218 50 10 | info@avenergy.ch | www.avenergy.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100088817/100911572> abgerufen werden.